

Commune de LOUPERSHOUSE

(n° 19 du 19/02/2020)

1- Collecte des objets encombrants par le service « ordures ménagères »



Pour bénéficier de ce service gratuit, les habitants de Loupershouse doivent contacter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au **0800 19 18 80** afin de s'inscrire et d'indiquer au service la liste des déchets qu'ils souhaitent présenter à la collecte. Les conseillers du tri, qui sont à leur écoute, leur indiqueront les objets qui peuvent être retenus dans le cadre de ce ramassage et ceux qui ne sont pas acceptés.

Le service est joignable du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Lorsque le nombre d'objets à ramasser sera suffisamment conséquent pour organiser une tournée, une date sera arrêtée et les usagers et les communes en seront informés par écrit.

Quelques consignes doivent cependant être respectées :

- * Des limitations par foyer et par collecte sont à prendre en compte : Poids maximum de l'objet : 50 Kg // Longueur maximale : 1,50 m // Volume maximum : 2 m³
- * Les objets doivent être conditionnés et déposés en bordure du domaine public pour 5h30 le matin.
- * Le personnel de collecte n'est pas autorisé à pénétrer chez les habitants.
- * Aucun déchet provenant d'activités professionnelles ne peut être collecté. Ces déchets relèvent de filières spécifiques.
- *Aucun déchet dangereux qui, de par sa nature, doit faire l'objet d'une collecte et d'un traitement spécifique.
- *Aucun déchet de petite taille ou en sac n'est accepté.
- *Aucun déchet vert ni gravats n'est accepté. *Aucun déchet recyclable ou dangereux devant être déposé en déchèterie : gros cartons, peintures, solvants, piles, pneumatiques, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets d'activités de soins à risques infectieux, textiles, bois...

Depuis 2018, les meubles ne sont plus acceptés lors des tournées de ramassage des objets encombrants.

2- PANNEAUPOCKET



La mairie de Loupershouse, dans le souci de communiquer des informations brèves et ponctuelles en temps réel, se rapproche de ses habitants grâce à l'application gratuite PanneauPocket.

Ce système simple et efficace prévient instantanément les habitants par notification sur les smartphones ou tablettes des alertes et des informations qui vous sont destinées.

Selon le smartphone dont vous disposez, l'application PANNEAUPOCKET est disponible sur 2 sites (téléchargement simple et rapide) :

● **GOOGLEPLAY** ou ● **APPSTORE**

Cette messagerie pourra être utilisée par les associations qui souhaitent transmettre une information rapide : il leur appartiendra, dans ce cas, de remettre le texte de leur message à la Mairie.

3- Permanences de l'ADIL (Agence d'Information sur le Logement de la Moselle)

L'Adil assure des permanences dans la Maison de l'Habitat et de l'Urbanisme ouverte à la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences, au 99 rue du Maréchal Foch.

Permanences des Conseillers juristes et financiers :

- Semaine 2 : Jeudi, de 14 h à 16 h 15
- Semaine 3 : Mercredi, de 10 h 15 à 12 h // de 13 h 30 à 16 h 15
- Semaine 4 : Mercredi, de 10 h 15 à 12 h // de 13 h 30 à 16 h 15

Permanence du Conseiller Info Energie de Moselle Est :

- Semaine 1 : Lundi, de 9 h 30 à 12 h // de 13 h 30 à 17 H
Mardi, de 9 h 30 à 12 h
Mardi (mairie de Puttelange aux Lacs), de 14 h à 17 h
- Semaine 2 : Lundi, de 9 h 30 à 12 h // de 13 h 30 à 17 h
Mardi, de 9 h 30 à 12 h
- Semaine 3 : Lundi, de 9 h 30 à 12 h // de 13 h 30 à 17 h
Mardi, de 9 h 30 à 12 h
- Semaine 4 : Lundi, de 9 h 30 à 12 h // de 13 h 30 à 17 h
Mardi, de 9 h 30 à 12 h

4- Recrutement

La Communauté d'Agglomération recherche pour sa piscine de Sarralbe un agent d'accueil et d'entretien ménager à temps non complet (17 h 30).

La fiche de poste peut être obtenue à la Mairie.

5- Enquête INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, en partenariat avec l'Institut National d'Etudes Démographiques, réalise jusqu'en octobre 2020 une importante enquête statistique et de recherche sur la diversité des populations en France auprès des personnes résidant en France métropolitaine.

L'enquête est réalisée sur un échantillon de 48 000 personnes. Les enquêtrices appelées à intervenir dans notre Commune, Madame KANT ou Madame VOIRIN, seront munies d'une carte officielle. Les personnes de notre commune concernées seront informées individuellement du passage des enquêtrices.

6- Mairie

Le déménagement de la mairie s'est fait le 17 février 2020. A compter du 18 février, vous pourrez vous rendre dans votre nouvelle mairie.

7- La bibliothèque communique :

Heures d'ouverture : **Lundi** de 17 h à 19 h **Mercredi** de 14 h à 16 h **Samedi** de 10 h à 12 h
JUILLET et AOÛT : **Lundi** de 17 h à 19 h

Jeux et contes : 15 avril 2020 à 14 heures

Vous êtes passionnés de LECTURE, venez rejoindre notre équipe de bénévoles.